



1575, rue Turmel  
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5  
418 872-9811

## **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 28 mars 2023 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, situé au 1575, rue Turmel, statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

- Propriété sise au 1616, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette, lot 1 777 927 du cadastre du Québec : permettre l'agrandissement du bâtiment principal commercial avec les éléments dérogoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :
  - Un coefficient d'occupation au sol de 0,23, alors que le minimum prescrit est de 0,25;
  - Un pourcentage de cour arrière de 15 %, alors que le minimum prescrit est de 20 %.

Les modalités de consultations publiques sont prévues ainsi :

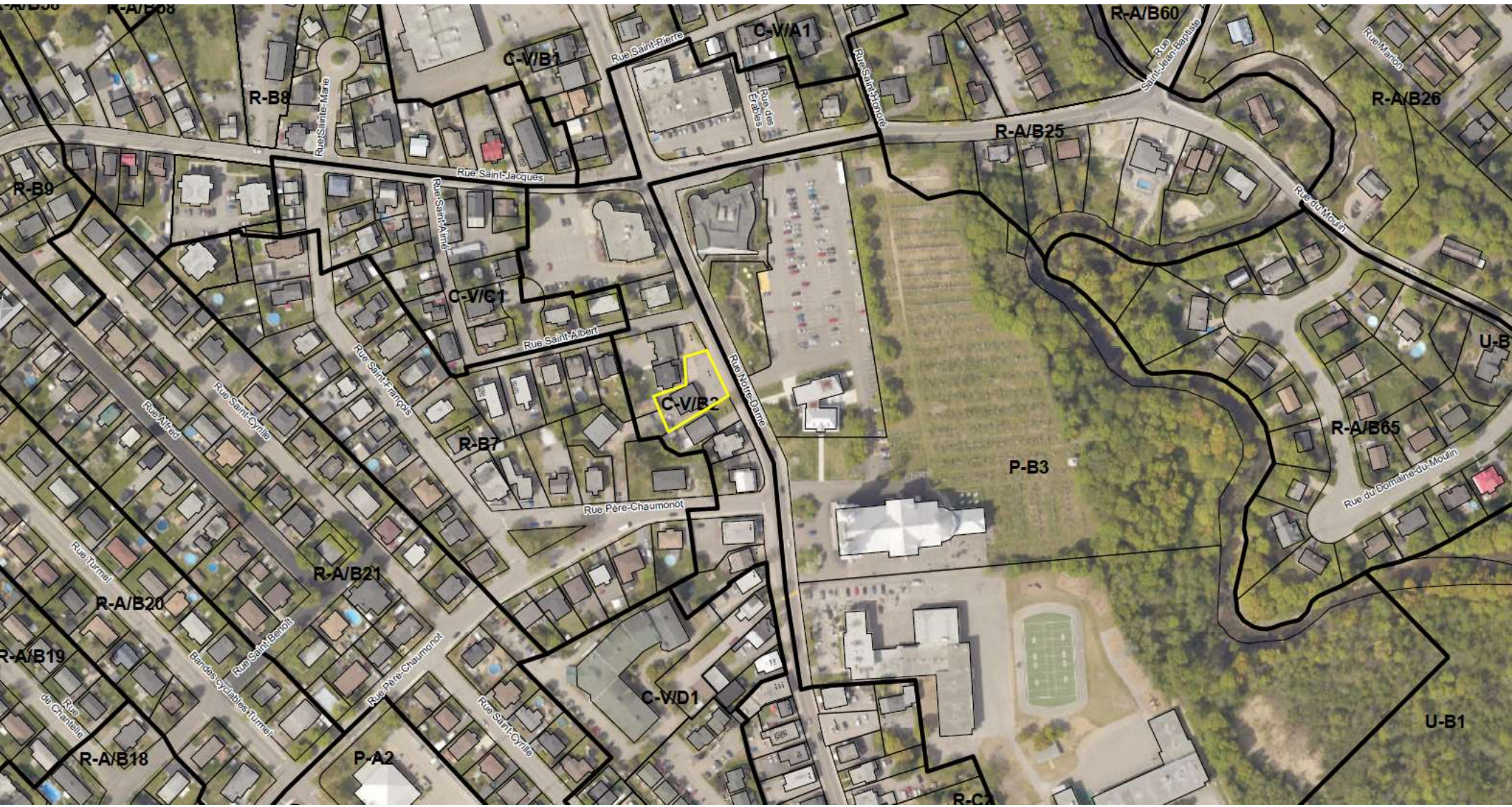
Toute personne intéressée par cette demande pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent, par courriel, à l'adresse [urbanisme@lancienne-lorette.org](mailto:urbanisme@lancienne-lorette.org), ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1197, et ce, avant le 28 mars 2023, à 16 h 30, ou soumettre ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Les interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 14 mars 2023

**Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque  
Greffière**



# DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES 1616, RUE NOTRE-DAME



R-B8

C-V/B1

C-V/A1

R-A/B60

R-A/B26

R-A/B25

R-B9

C-V/C1

Rue Saint-Albert

C-V/B2

U-B

R-A/B65

R-B7

P-B3

Rue Père-Chaumont

R-A/B21

R-A/B20

C-V/D1

U-B1

P-A2

R-A/B19

R-A/B18

R-C



Rue Père-Chaumonot

#1386

#1606

#1608

#1614

#1616

Rue Notre-Dame

#1624

#1618

Rue Saint-Albert

#1380





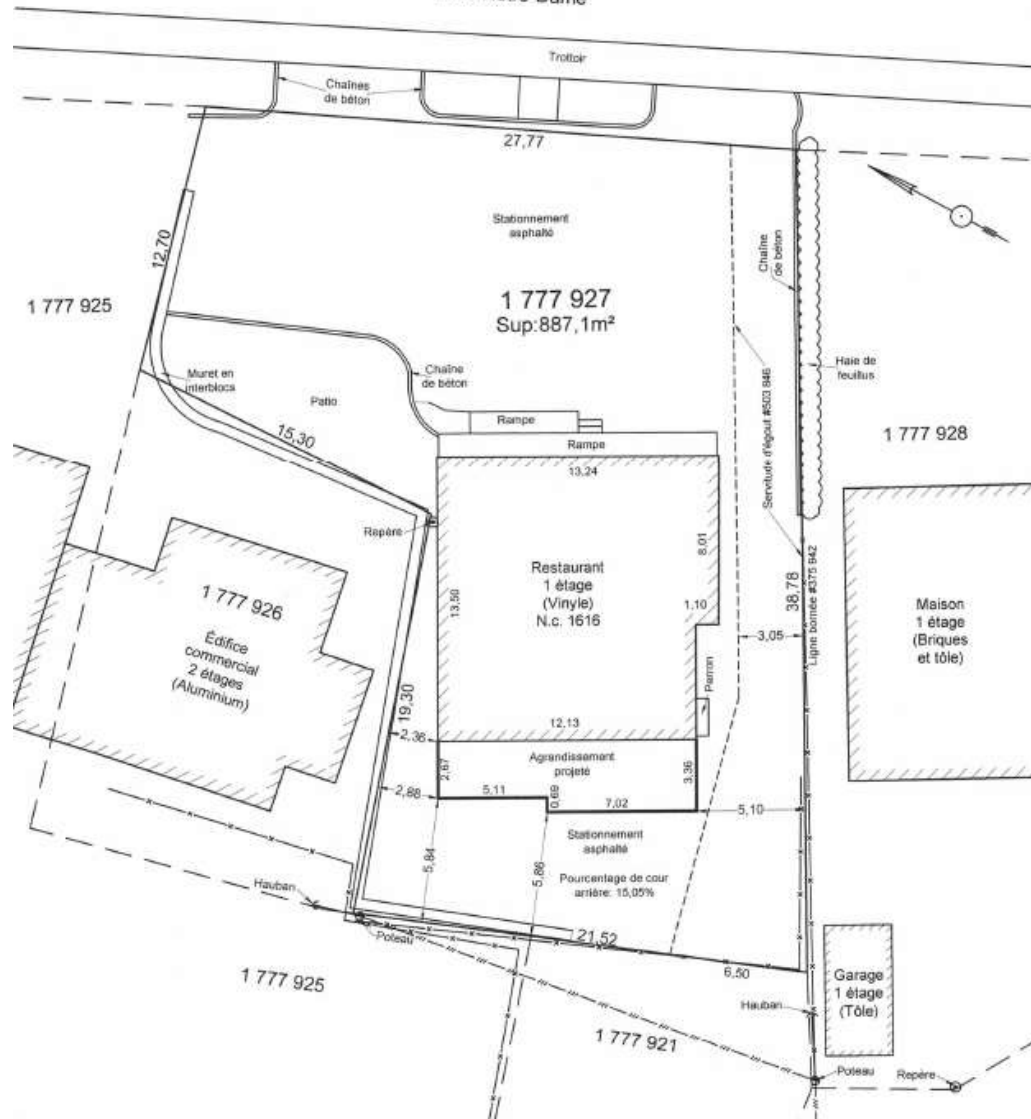


## NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'agrandissement du bâtiment principal commercial avec les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivants :

- Un coefficient d'occupation au sol de 0,23, alors que le minimum prescrit est de 0,25;
- Un pourcentage de cour arrière de 15 %, alors que le minimum prescrit est de 20 %.

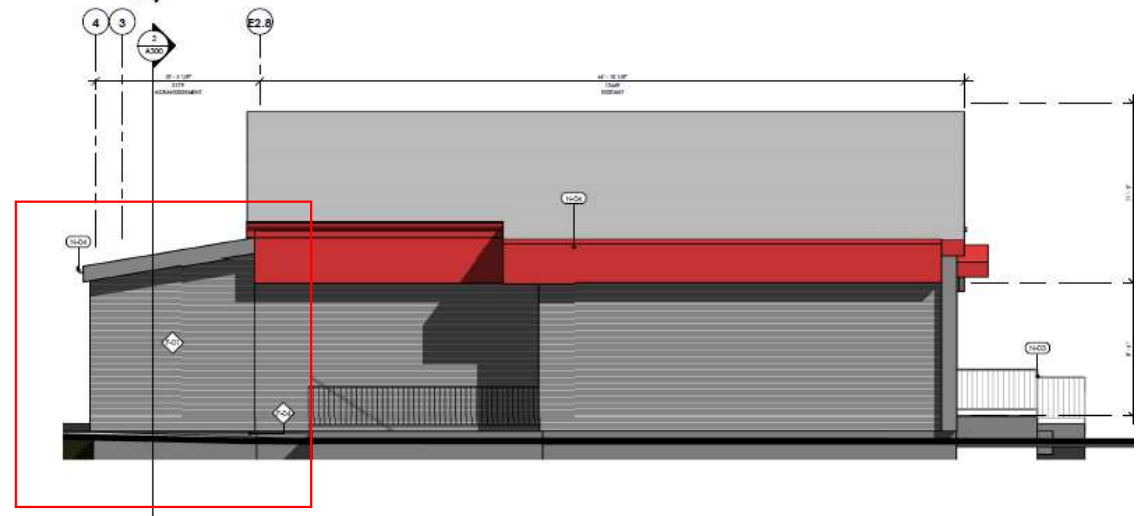
1 780 641  
Rue Notre-Dame





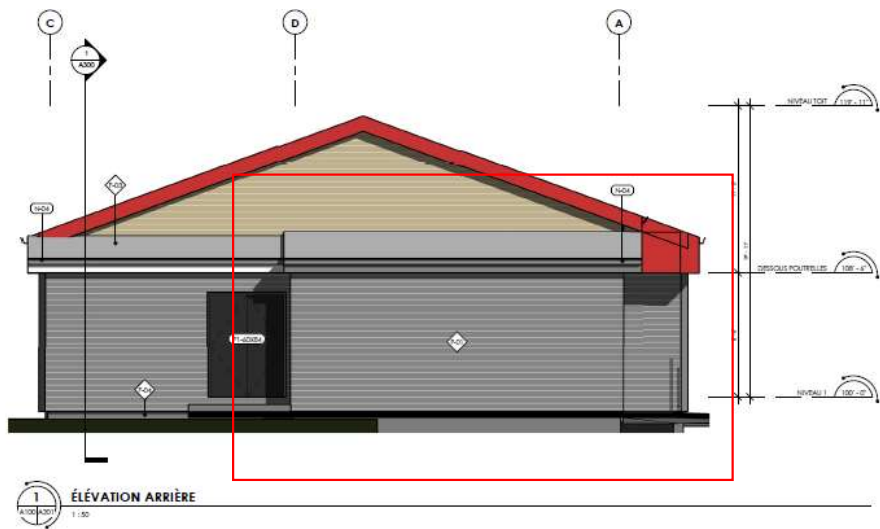


1 ÉLEVATION AVANT  
A200-A300 1:50

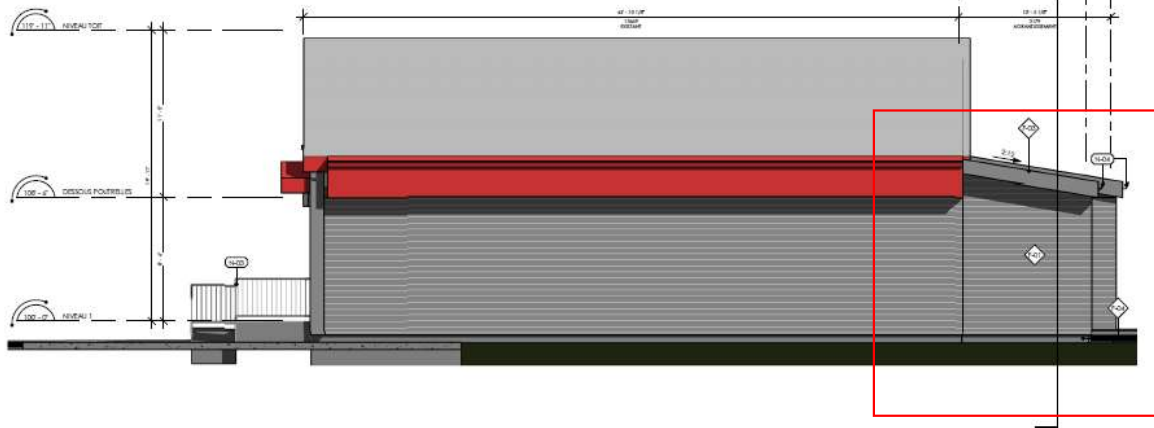


2 ÉLEVATION GAUCHE  
A200-A300 1:50

NOTES MATÉRIAUX	
#	DESCRIPTIONS
F-01	PAREMENT DE VINYLE PRÉPEINT, COULEUR TEL QUE L'EXISTANT.
F-04	REVÊTEMENT D'ENDUIT ACRYLIQUE TEL QUE LE SYSTÈME "STOQUICK SILVER PG" DE COULEUR GRIS "#37102" DE "STO CANADA".



1  
A100/2007



2  
A100/2007

NOTES MATÉRIAUX	
#	DESCRIPTIONS
F-01	PAREMENT DE VINYLE PRÉPEINT, COULEUR TEL QUE L'EXISTANT.
F-04	REVÊTEMENT D'ENDUIT ACRYLIQUE TEL QUE LE SYSTÈME "STOQUICK SILVER PG" DE COULEUR GRIS "#37102" DE "STO CANADA".